



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 65 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Arrêté N °2015098-0004 - ARRÊTE N ° 2015 - 2056 PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE- FRANCE, EN MATIERE ADMINISTRATIVE	1
Arrêté N °2015098-0005 - ARRÊTE N ° 2015 - 2057 PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE- FRANCE, EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE	6

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté N °2015098-0006 - arrêté portant subdélégation de signature en matière administrative	11
---	----

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

Décision N °2015098-0002 - Décision portant subdélégation en matière administrative	15
Décision N °2015098-0003 - Décision portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire	19



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015098-0004

signé par
Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

le 08 Avril 2015

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

ARRÊTE N ° 2015 - 2056 PORTANT
SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE-
FRANCE, EN MATIERE
ADMINISTRATIVE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale*

Secrétariat général

Dossier suivi par : David DUMAS
Tél : 01.40.77.55.11
Fax : 01.45.85.33.20

Réf : DD/n° 2015-2056

**ARRÊTE N° 2015 - 2056
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION
SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE, EN MATIERE ADMINISTRATIVE**

LE DIRECTEUR REGIONAL,

- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2010 – 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le Décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté en date du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN, administrateur civil, en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France à compter du 15 juillet 2012,
- VU l'arrêté n°2015097-0003 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN en matière administrative,
- VU l'arrêté N° 2014-2175 en date du 6 juin 2014 modifié par l'arrêté N° 2014-2382 en date du 19 juin 2014 portant subdélégation de la signature de Monsieur Pascal FLORENTIN à ses collaborateurs,

ARRÊTE :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Madame Danièle SENEZ, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Laurent de LAMARE, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, directeur régional adjoint.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ et de Monsieur Laurent de LAMARE, subdélégation de signature est donnée sans limitation à Monsieur Babacar FALL, agent contractuel, faisant fonction de directeur régional adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ, de Monsieur Laurent de LAMARE et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Monsieur David DUMAS, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, responsable du Secrétariat Général,
- Madame Hélène PHAM VAN, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet, responsable de la communication,
- Madame Catherine TOURTIER, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle Formation-certification,
- Monsieur Christian VIVIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, adjoint à la responsable du pôle Formation-certification,
- Madame Céline CALVEZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle social, jeunesse et vie associative,
- Madame Marie-Thérèse RIBIER, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la responsable du pôle social, jeunesse et vie associative,
- Madame Valérie BAIXAS, inspectrice de la jeunesse et des sports, responsable du pôle Sport,
- Monsieur Farid MEBARKI, inspecteur de la jeunesse et des sports, adjoint à la responsable du pôle Sport,
- Monsieur Christophe BERNARD, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la mission d'observation et d'appui au contrôle.

Article 4

En cas d'absence des personnes visées à l'article 3, les personnes ci-dessous désignées reçoivent subdélégation pour signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Madame Cécile BARCELO, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service des finances, Madame Karen VIGOUROUX, secrétaire administratif, cheffe du service accueil et logistique, Madame Marie MONITION, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service des ressources humaines, Monsieur Frédéric MUSSO, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines, Mesdames Florence LE VAN, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et Sulla JESOP, Ingénieure d'études sanitaires, cheffes du service Formation professionnelle tout au long de la vie, Monsieur Joseph TENGUE, ingénieur d'études, chef du service des systèmes d'information, affectés au Secrétariat Général,
- Madame Odile URBANIAK, attaché d'administration de l'Etat, cheffe du service Professions de l'animation et du sport, Madame Isabelle MARTIN, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du service Apprentissage et accès à la qualification, Madame Anne-Claire MIE, attaché d'administration de l'Etat, cheffe du service Ingénierie de la formation/certification, affectées au Pôle Formation – Certification,
- Madame Carole CONDAT, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service politique de la ville, jeunesse et éducation populaire, affectée au pôle social, jeunesse et vie associative.

Article 5

En cas d'absence des personnes visées à l'article 4, les personnes ci-dessous désignées reçoivent délégation pour signer dans les limites de leurs attributions respectives :

- Madame Sylvie PERNIN, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Madame Elisabeth BIERN, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Madame Olivia NGON-AYANGMA, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Madame Annie CORNIER, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Madame Véronique DESBOIS, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Monsieur Martin BEGAUD, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, Madame Yveline LAVASTRE, conseillère technique et pédagogique supérieure, affectées au Pôle Formation – Certification. »

Article 6

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et qui annule et remplace l'arrêté N° 2014 – 2175 en date du 6 juin 2014 et l'arrêté N° 2014-2382 en date du 19 juin 2014.

Fait à Paris le 8 avril 2015

Pour le préfet et par délégation,


Pascal FLORENTIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015098-0005

signé par
Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

le 08 Avril 2015

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

ARRÊTE N ° 2015 - 2057 PORTANT
SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE-
FRANCE, EN MATIERE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale*

Secrétariat général

Dossier suivi par : David DUMAS

Tél : 01.40.77.55.11

Fax : 01.45.85.33.20

Réf : DD/n° 2015-2057

**ARRÊTE N° 2015 - 2057
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION
SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE, EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

LE DIRECTEUR REGIONAL,

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009,
- VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU** le décret n°94-169 du 25 février 1994 modifié, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports,

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France

6/8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris - Tél : 01 40 77 55 00 - DRJSCS75@drjscs.gouv.fr

www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr www.ile-de-france.sports.gouv.fr www.lacse.fr

- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968,
- VU** le décret 99-89 du 11 février 1998 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
- VU** le Décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en date du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN, administrateur civil, en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 15 juillet 2012,
- VU** la convention de délégation du 31 janvier 2011 conclue en application du décret 2004 – 1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, modifié par le décret 2005 – 436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 9 octobre 2008,
- VU** le contrat de service signé le 31 décembre 2010 entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France et le centre de service partagés d'Argonne ainsi que le service facturier de Notre Dame des Victoires, placés auprès de la direction régionale des finances publiques d'Île de France,
- VU** l'arrêté n° 2015097-0013 du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU** l'arrêté n° 2015-2056 en date du 7 avril 2015 portant subdélégation de la signature de Monsieur Pascal FLORENTIN à ses collaborateurs,
- VU** l'arrêté n° 2014- 1687 en date du 6 juin 2014 modifié par l'arrêté N° 2014-2383 du 19 juin 2014 portant subdélégation de la signature en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Madame Danièle SENEZ, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Laurent de LAMARE, Inspecteur principal de la jeunesse et des sports, directeur régional adjoint.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ et de Monsieur Laurent de LAMARE, subdélégation de signature est donnée sans limitation à Monsieur Babacar FALL, agent contractuel faisant fonction de directeur régional adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ, de Monsieur Laurent de LAMARE et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer tous actes en matière d'ordonnancement secondaire, d'engagement et mandatement des dépenses, de décisions relatives au traitement des personnels et de certifications de photocopies conformes, à :

- Monsieur David DUMAS, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, responsable du Secrétariat Général.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David DUMAS, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer tous actes en matière d'ordonnancement secondaire, d'engagement et mandatement des dépenses, de décisions relatives au traitement des personnels et de certifications de photocopies conformes, à :

- Madame Cécile BARCELO, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service Finances – Secrétariat Général,
- Madame Karen VIGOUROUX, secrétaire administratif affaires sanitaires et sociales, cheffe du service accueil et logistique – Secrétariat Général,
- Madame Marie MONITION, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service des ressources humaines – Secrétariat Général,
- Monsieur Frédéric MUSSO, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines – Secrétariat Général,
- Mesdames Florence LE VAN, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et Sulla JESOP, Ingénieure d'études sanitaires, cheffes du service Formation professionnelle tout au long de la vie– Secrétariat Général,

- Monsieur Joseph TENGUE, Ingénieur d'études et de recherches, chef du service des systèmes informatiques– Secrétariat Général.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ, de Monsieur Laurent de LAMARE et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée à effet de signer – dans la limite de ses attributions – tous actes en matière d'ordonnancement secondaire dans les domaines de la formation et de la certification à :

- Madame Catherine TOURTIER, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle Formation-Certification.

Article 6

Délégation en matière de validation de toutes demandes de dépenses sur l'application CHORUS-formulaire est donnée à :

- Madame Maryelle RIGAUD, adjointe administrative principale 2° classe de l'éducation nationale,
- Madame Fatima BAHTITI, adjointe administrative 2° classe de l'éducation nationale,
- Monsieur Samy GENET, adjoint administratif principal 2° classe des affaires sanitaires et sociales,
- Monsieur Jean CANTAT, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- Monsieur Alain MERCIER, adjoint administrative 2° classe,
- Mme Marie-Josée SAINTECATHERINE, adjointe administrative 1^{ère} classe.

Article 7

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 8

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et qui annule et remplace l'arrêté N° 2014- 1687 en date du 6 juin 2014 et l'arrêté N° 2014-2383 du 19 juin 2014 .

Fait à Paris le 8 avril 2015

Pour le préfet et par délégation,


Pascal FLORENTIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015098-0006

**signé par
Autres signataires**

le 08 Avril 2015

Direction régionale des affaires culturelles

arrêté portant subdélégation de signature en
matière administrative



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2015- 031
portant subdélégation de signature
en matière administrative**

**LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO en qualité de Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mai 2013 portant nomination de Madame Véronique CHATENAY-DOLTO en qualité de directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015097-0008 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Véronique CHATENAY-DOLTO, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France en matière administrative ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°2015097-0008 du 7 avril 2015 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Véronique CHATENAY-DOLTO**, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Monsieur Jean-Pascal LANUIT**, directeur régional adjoint des affaires culturelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHATENAY-DOLTO, directrice régionale des affaires culturelles, et de Monsieur Jean-Pascal LANUIT, directeur régional adjoint des affaires culturelles, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Madame Anne NOUGUIER**, secrétaire générale.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à **Monsieur Dominique CERCLET**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les correspondances, décisions, procès verbaux et arrêtés dans le cadre des procédures suivantes :

- protection du patrimoine mobilier et immobilier au titre des monuments historiques ;
- programmation et autorisation de travaux sur les objets mobiliers et les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- contrôle scientifique et technique.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à **Monsieur Bruno FOUCRAY**, conservateur régional de l'archéologie, à l'effet de signer les correspondances, notifications, arrêtés dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, d'archéologie programmée et de propriété des vestiges archéologiques mobiliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno FOUCRAY, conservateur régional de l'archéologie, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Marc GOUEDO**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée à **Monsieur Hervé CORRIGES**, chef du service de la musique et de la danse, à l'effet de signer :

- les correspondances et diplômes dans le cadre de la procédure de délivrance du diplôme d'Etat de professeur de danse ;
- les notifications dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience ;
- les notifications pour l'attribution des bourses d'études sur critères sociaux.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée à **Madame Isabelle du RANQUET**, chef du bureau des licences, à l'effet de signer les correspondances, les récépissés et les arrêtés relatifs à l'attribution, le refus et le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

ARTICLE 6 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 7 :

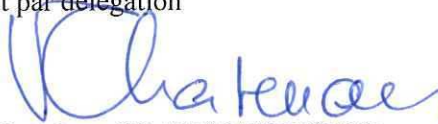
Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 8 :

La Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles.

Paris, le 08 AVR. 2015

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Et par délégation



Véronique CHATENAY-DOLTO

Affichage à la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le 08 AVR. 2015



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2015098-0002

signé par
Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france

le 08 Avril 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

Décision portant subdélégation en matière
administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2015 - 013

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 27 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté n° 2015097-0007 du 7 avril 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Madame LAVIEVILLE directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **8 AVR. 2015**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2015098-0003

signé par
Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france

le 08 Avril 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

Décision portant subdélégation en matière
d'ordonnancement secondaire



Préfet de la région Ile-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2015 – 014

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU l'arrêté interministériel du 27 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Martin DELORME directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté n° 2015097-0011 du 7 avril 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. pour les attributions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015097-0011, en matière de réception, de répartition et de réallocations de crédits, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

2. pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2015097-0011, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

et pour les budgets relevant des attributions de son service ou de sa mission à :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Monsieur Antoine PHILIPPS, adjoint à la responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Monsieur Rémi COSTANTINO, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement et en charge de l'intérim de la mission lutte contre l'habitat indigne
Madame Corine MARCIEN, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Anaïs LUQUEDEY, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Madame Alexandrine SENS, adjointe à la responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines
Madame Dominique HUEBER, responsable du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation

3. pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté n° 2015097-0011, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

et pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) d'un montant inférieur à 90.000 € et leurs pièces d'ordonnancement secondaire à :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Monsieur Antoine PHILIPPS, adjoint à la responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Monsieur Rémi COSTANTINO, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement et en charge de l'intérim de la mission lutte contre l'habitat indigne
Madame Corine MARCIEN, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement

Madame Anaïs LUQUEDEY, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement

Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation

Madame Alexandrine SENS, adjointe à la responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation

Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines

Madame Dominique HUEBER, responsable du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation

4. pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté n° 2015097-0011, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe

Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint

Monsieur David ALOGUES, secrétaire général

Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Monsieur Franck LIMARE

Madame Florence LIMOSIN

Monsieur Arnaud PAILLARD

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à PARIS, le - 8 AVR, 2015

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME